

LE MOT DU PRESIDENT



Madame, Monsieur,

Nous avons décidé cette année de nous attaquer, au propre comme au figuré, aux nouveaux défis économiques de l'Afrique, qui pour l'heure ne font pas, ou très peu, l'objet d'une harmonisation au sein des Actes Uniformes de l'OHADA : l'industrie, l'énergie, l'emploi et la Justice.

Nous avons pour cela invité des intervenants de qualité, des praticiens et professionnels reconnus.

Nous espérons que vous saurez apprécier leurs interventions mais que, par-dessus tout, vous contribuerez à nos réflexions sur cette thématique ambitieuse.

Surtout, nous avons été honorés que la République de l'Union des Comores, représentée par son Vice-Président, M. DJAFFAR Ahmed Saïd Hassani, en charge du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, de l'Investissement, du Secteur privé et des Affaires foncières, ait accepté de participer à ces journées OHADA – nouvelle formule.

Cette participation exceptionnelle donnera l'occasion aux entreprises qui le souhaitent, de souscrire un « **B2B** » avec cette autorité et sa délégation en vue de présenter leurs projets d'investissements.

C'est en effet la première fois en Europe que des entreprises auront directement accès à des entretiens techniques avec des autorités africaines, dûment investies des pouvoirs économiques, en vue de présenter leurs entreprises ou leurs projets.

Les secteurs d'investissement pour lesquels la République de l'Union des Comores nous a indiqué être particulièrement intéressée sont les suivants :

1. les BTP ;
2. l'hôtellerie ;
3. les énergies renouvelables ;
4. l'élevage de volailles ;
5. la santé ;
6. la pêche ;

Pays Invité – L'UNION DES COMORES

7. le transport de passagers ;
8. le transport de marchandises ;
9. le secteur bancaire (Banques d'investissements, les Banques d'affaires, Banques off shore) ;
10. les Assurances ;
11. la construction d'un mini Mall de 30 à 40 boutiques en plein centre de Moroni ;
12. la construction d'une usine de tomate en sachets aux Comores ;
13. la création d'une chaine sportive aux Comores.

Vous trouverez ci-joint, quelques documents vous permettant de préparer ces « B2B » :

- une fiche de présentation de l'Union des Comores comportant de manière synthétique toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin ;
- Le Code des investissements des Comores du 31/08/2007, qui prévoit des exonérations pour les investisseurs ;
- L'arrêté de création d'entreprises du 27/08/2012 qui fixe les délais, les modalités et les tarifs de création d'entreprises.

Pour vous inscrire aux journées OHADA et/ ou réserver un entretien en B2B :

www.johadabordeaux.com

Dans l'attente de nous retrouver,

Je vous adresse, Madame, Monsieur, nos meilleures et bien cordiales salutations.

Pour le Club OHADA BORDEAUX, le Président,



Jacques-Brice MOMNOUGUI

Avocat à la Cour

Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats
à la Cour d'Appel de Bordeaux